

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ICPE

• UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE EST OUVERTE

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- préalable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet,
- préalable au classement/déclassement des voies concernées par le projet,
- la demande d'Autorisation Environnementale « loi sur l'eau »

→ **OBJET : DÉVIATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 927 DE JANVILLE/LE PUISET/PETIT BOISSAY**

→ **DEMANDEUR : CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR**

→ **EMPLACEMENT DU PROJET : Communes de JANVILLE, LE PUISET, TOURY et POINVILLE**

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE : 33 jours, du samedi 22 septembre 2018 à 9h00 au mercredi 24 octobre 2018 à 12h00**

→ **LE DOSSIER PAPIER EST DÉPOSÉ DANS LES MAIRIES DE JANVILLE, siège de l'enquête, LE PUISET, TOURY et POINVILLE, mairies d'implantation** OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DES MAIRIES ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

LE DOSSIER SERA CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>) et sur le site internet de la mairie : www.janville.fr

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M.Thierry BOUFFORT, retraité de la fonction publique**, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018	9H00 À 12H00	MAIRIE DE JANVILLE – 15, PLACE DU MARTROI
LUNDI 1 ^{ER} OCTOBRE 2018	14H00 À 17H00	
MERCREDI 24 OCTOBRE 2018	9H00 À 12H00	

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE DE JANVILLE ET SUR L'ADRESSE DÉDIÉE DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, DANS LES MAIRIES DE JANVILLE, LE PUISET, TOURY ET POINVILLE, À LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ – BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES - ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DE L'EURE-ET-LOIR DÉCLARERA D'UTILITÉ PUBLIQUE OU NON PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ CETTE OPÉRATION.